



# PLAN LOCAL D'URBANISME Métropole Rouen Normandie

## 4.2 - Règlement graphique 4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020  
Projet de modification n°2 - PPVDS

Plan n° 66



Echelle : 1 / 5 000



- Limite de zone
- INTENTION DE PROJET**
  - Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Emplacement réservé Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
  - Périmètre en attente de projet
- LINEAIRE COMMERCIAL**
  - Linéaire commercial
- CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES**
  - Bâtiment agricole
- COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
  - Mare
  - Arbre remarquable
  - Alignement d'arbres
  - Halle
  - Espace Boisé Classé (EBC)
  - Jardin familial et partagé
  - Parc/coeur d'lot/coulée verte
  - Espace paysager
  - Verger
  - Corridor écologique à restaurer
  - Secteur de biotope
  - Cours d'eau
- PATRIMOINE BÂTI**  
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1
  - Élément bâti :
    - Élément bâti / protection moyenne
    - Élément bâti / protection forte
    - Élément bâti avec fiche prescriptive
  - Mur :
    - Mur
    - Mur avec fiche prescriptive
  - Ensemble bâti homogène :
    - Ensemble bâti homogène
    - Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
  - Cimetière
  - Limite communale
  - Parcelle cadastrale
  - Emprise bâti

